

SMICTOM des Flandres

2023

Revue de presse 2eme Semestre 2023

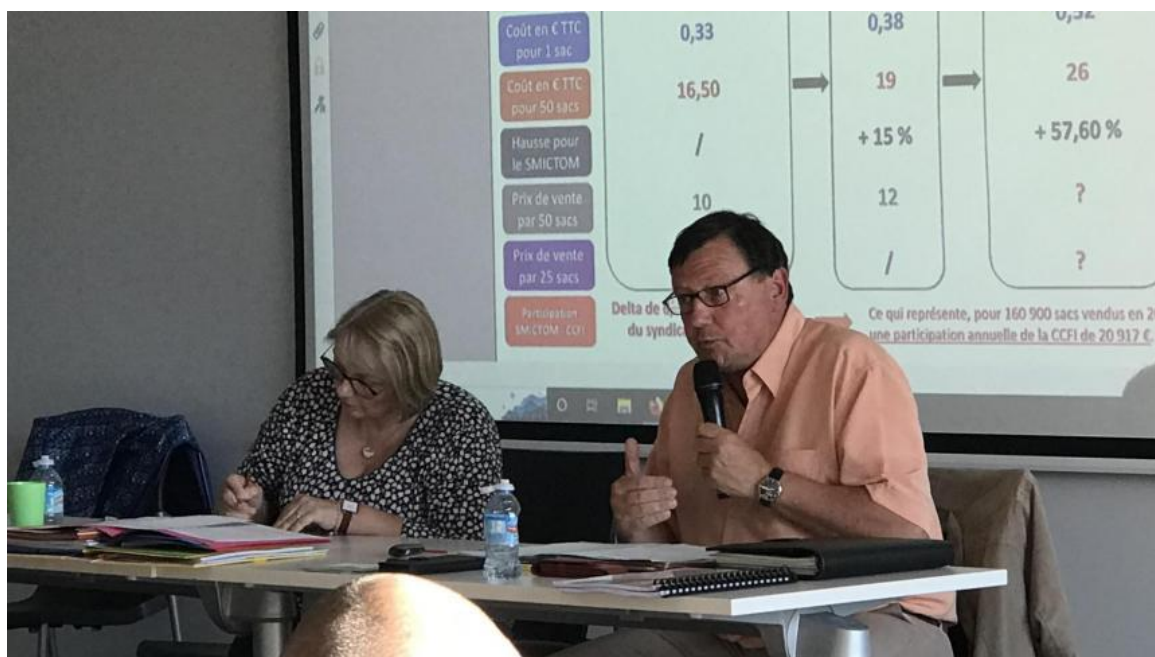


Document réalisé dans le cadre du rapport annuel de l'année 2022, sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Nathalie Hembert n'est plus directrice générale des services du SMICTOM des Flandres

Par Marc Le Tellier

En poste depuis 2012, la directrice générale des services du SMICTOM ne l'est officiellement plus depuis cette semaine.



Nathalie Hembert avait rejoint le SMICTOM des Flandres il y a douze ans. Publié: 1 Juillet 2023

Le 23 janvier 2012, Nathalie Hembert officiait pour son premier comité syndical du SMICTOM des Flandres. Ancienne responsable des services financiers et comptables à la mairie d'Arques, elle avait auparavant travaillé avec Didier Tiberghien, président du SMICTOM de 2010 à 2014. Lundi, au siège de la communauté de communes Flandre-Lys à La Gorgue, la dévouée collaboratrice de Philippe Brouteele était absente. Il aura fallu attendre les questions diverses avant d'en connaître les raisons.

« Rupture de confiance »

Le président du syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères a rendu un hommage appuyé à Nathalie Hembert, dont il a mis fin « *au détachement sur le poste de directrice générale des services* » il y a quelques semaines, sans en communiquer la raison. Agnès Ziegelmeier, chargée de projets déchets, « *a toute légitimité pour prendre la direction des services* » a appuyé Philippe Brouteele.

À la fin du conseil syndical, à notre demande, ce dernier est revenu laconiquement sur les motifs de cette décision : « *Il y a eu rupture de confiance dans des relations qui relèvent de*

l'humain. » D'après nos informations, le climat s'était crispé non pas entre la DGS et son président mais au sein des services.

Zéro déchet : le maire de Merris interpelle le SMICTOM et la CCFI

Par Marc Le Tellier

Yves Delfolie est intervenu en comité syndical du SMICTOM pour dénoncer l'inadaptation des bacs, et des 12 levées obligatoires, aux habitudes zéro déchet de certaines familles.



Yves Delfolie souhaite un système de redevance différent pour les personnes jetant très peu de déchets. - VDN Publié: 3 Juillet 2023

Pourquoi doit-on obligatoirement payer douze levées de poubelles alors qu'on fait attention à jeter le moins possible ? La question n'est pas nouvelle. Audrey Candaes, une Hazebrouckoise adepte du zéro déchet, avait pointé [ce paradoxe né de la mise en place de la redevance incitative](#), en décembre. La CCFI lui avait fourni deux bacs de 240 litres, « *quand un bac de 80 litres est déjà trop gros* ». Elle a chiffré le surcoût à 78 € par rapport à ce qu'elle payait en taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

« Il faut sécuriser le budget »

Interpellé par une habitante, le maire de Merris, Yves Delfolie, a remis la question sur le tapis lors du dernier comité syndical du SMICTOM des Flandres. « *Cette Merrisienne ne produit aucun déchet et on lui impose des bacs. Il est dommageable qu'aucune autre solution ne lui soit proposée* », a soulevé l'élu, d'habitude remonté contre la collecte des déchets verts en porte-à-porte limitée aux trois plus grandes villes de la CCFI mais financée par l'ensemble de la collectivité.

« *Le bac ou le sac servent de bases à la tarification. Le plus juste serait en effet un passage à une part variable dès la première levée*, lui a répondu Elizabeth Boulet, vice-présidente de la CCFI à l'aménagement durable. *Mais ce système ne sécuriserait pas les finances de la collectivité.* » « *La redevance est un service public qui doit être financé* », a enchaîné le président du SMICTOM, Philippe Brouteel. « *Il faut sécuriser le budget, les frais fixes, payer ce qu'on doit à Flamoval, verser leur salaire aux agents du SMICTOM*, a ajouté l'Hazebrouckois Didier Tiberghien. *Nous sommes dans la première année de redevance, laissons le temps au temps.* »

La CCFI ne ferme pas la porte à des changements en 2024. Non pas sur la part fixe mais sur le volume des contenants. En fonction de ce qu'ils auront jeté en 2023, les habitants pourraient obtenir des bacs plus petits, facturés moins cher.

Collecte des déchets en Flandre : voici comment fonctionne le centre de Strazeele

Par Marc Le Tellier

Le centre du syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères (SMICTOM) des Flandres a ouvert ses portes aux élus. L'occasion de visiter ce vieil équipement essentiel aux habitants de Flandre.



À Strazeele, l'entreprise Paprec réalise des caractérisations aléatoires pour déterminer la qualité du tri des recyclables.

Tous les déchets de Flandre y arrivent : FAUX

Dans la noria de camions qui entrent et sortent chaque jour de Strazeele, vous ne trouverez jamais de verre. Le contenu des bennes et colonnes à verre sont directement acheminées à l'entreprise qui traite la matière : Mineris à Wingles. Les déchets verts ne passent pas non plus par Strazeele. Seuls les ordures ménagères, les recyclables et les encombrants y transitent.

Les trois quarts des encombrants partent... à l'incinération : VRAI

Les encombrants des déchetteries du SMICTOM prennent de la place sur le site strazeeleois. Environ 500 tonnes y sont traitées chaque mois. « *Cela représente six à sept rotations par jour en hiver, sept à dix l'été, avec un pic le samedi* », explique un représentant de la société Recynov, qui valorise autant que possible ce gisement hétéroclite (bois, ferraille, métaux, plastique...).

Pour autant, malgré un tri minutieux, les trois quarts des encombrants finiront dans l'incinérateur Flamoval, à Arques. Au préalable, ils sont acheminés chez Baudalet Environnement à Blaringhem pour être broyés. Les déchets inertes comme le plâtre et la laine de verre, qui ne peuvent être brûlés pour des raisons techniques et environnementales, sont enfouis.

La qualité du tri des recyclables est surveillée : VRAI

Paprec, prestataire de traitement des déchets recyclables pour le SMICTOM, a tout intérêt à ce que le contenu des sacs et des bacs jaunes soit correctement trié. En conséquence, l'entreprise réalise régulièrement des caractérisations. Un opérateur choisit deux tournées de manière aléatoire tous les quinze jours, soit 52 échantillonnages par an. Les collectes des grosses communes sont caractérisées au minimum quatre fois dans l'année. Le but est clair : orienter les campagnes de communication vers les collectivités qui doivent accentuer les efforts en matière de tri.

Il n'y a que des déchets à Strazeele : FAUX

Le vaste site sert de stockage au SMICTOM des Flandres. Sous l'ancien incinérateur par exemple, se trouvent des centaines de composteurs qui sont proposés à la vente aux habitants. Au fond de la cour, un préau abrite des conteneurs à recyclables de 770 litres. Les autres modèles, de 80 à 360 litres, sont conservés à la déchetterie d'Ebblinghem. « *Depuis janvier, nous avons récupéré entre 20 et 30 bacs abîmés, souligne un agent du SMICTOM. Ce sont surtout les collerettes qui cassent.* »

Le centre de tri vieillit mal : VRAI

Dans les semaines à venir, le bâtiment abritant l'ancienne fosse à ordures ménagères va être démonté (*lire aussi par ailleurs*). D'autres chantiers se succéderont. Éco.déchets, qui assure la collecte, va bénéficier d'une nouvelle station de lavage. La voirie sera refaite en partie, notamment l'écoulement central, qui n'évacue plus suffisamment l'eau.

Le dépôt sauvage en forêt de Nieppe avec de l'amiante bientôt enlevé

Par G.SG.

Depuis vendredi, un dépôt sauvage se trouvant à l'entrée de la drève du Gros Chêne à Morbecque reste à terre faute d'un accord pour le prendre en charge.



Le dépôt est particulièrement important avec toutes sortes de matières et produits, dont de l'amiante. Publié: 11 Juillet 2023

Le dépôt sauvage situé à Morbecque, en lisière de la forêt de Nieppe à la sortie de la Motte-au-Bois, n'a pas été pris en charge depuis vendredi. Si celui ou celle qui a jeté ces déchets n'est pas connu à ce jour, la question de la prise en charge reste en suspens ce mardi après-midi. Comme ce dépôt est situé sur la propriété de l'Office national de la forêt (ONF), c'est à lui de s'en occuper. Pour cela, l'ONF travaille avec Orme Activités, son prestataire. Mais Thierry Follet, élu de Morbecque qui travaille également pour Orme Activités, pointe la présence d'amiante : « *Nous ne sommes pas habilités à prendre en charge l'amiante, il faut un équipement spécial que nous n'avons pas. C'est au SMICTOM (syndicat en charge des déchets) d'intervenir.* »

Un point de vue que Philippe Brouteele, président du syndicat, rejette totalement : « *À deux reprises, Orme Activités a débarrassé un dépôt sauvage avec de l'amiante, nous leur avons donné tout l'équipement nécessaire et pour cette fois-ci encore, nous leur avons proposé la même chose. Je ne comprends pas pourquoi ce n'est plus possible.* » L'ONF a donc prévu de demander à Orme de faire le nécessaire, ce qui devrait être fait dans les jours qui viennent.

DÉCHETS

La déchetterie démontée par mesure de sécurité



Après intervention des agents, la déchetterie sera désormais au sol.

ESTAIRC Le quai d'accès à la déchetterie d'Estaires est devenu trop fragile avec le temps, notamment « à cause de la corrosion », précise Philippe Brouteele, président du Smictom (syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères).

Plusieurs contrôles successifs, notamment en présence de François-Xavier Hennéon, vice-président du Smictom et conseiller délégué à Estaires, ont permis d'acter « l'obligation sécuritaire de la démonter ».

Le syndicat souhaite donc démonter les installations actuelles et les remplacer par une structure au sol, comme « ce qui existe à Merville depuis quelques an-

nées », poursuit le président. Si encore aucun calendrier n'a été annoncé, Philippe Brouteele estime que ces travaux ne dureront pas plus de deux jours. « Cette opération ne nous coûtera pas beaucoup d'argent, lance-t-il. Elle pourrait visiblement durer deux jours si j'ai bien compris, entre démontage, nettoyage et repositionnement des bennes. » Après ce réaménagement, l'accès sera nettement simplifié pour les utilisateurs assure Philippe Brouteele.

Par ailleurs, pour libérer les accès, le président conseille aux habitants de privilégier des déchetteries plus grandes comme à Merville ou à Laventie pour les déchets verts. ■ C.D.

Mieux aborder le développement durable

MÉTEREN C'est un événement qui a lieu tous les ans depuis 2013 à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets. Cette année, le salon du développement durable et de la réduction des déchets organisée par le Smictom (syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) de la région des Flandres, le SIECF (syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre) et le SMLF (syndicat mixte Flandre et Lys) se déroulera à Méteren, le 18 novembre prochain. Comme les années précédentes, plusieurs stands pédagogiques et institutionnels feront partie du salon, tout comme des ateliers participatifs pour sensibiliser à la réduction des déchets, au tri et au réemploi. Toute fois, le Smictom voudrait proposer « un salon un peu plus ouvert et un peu plus global au niveau des thématiques, que simplement le salon de réduction des dé-



Le salon aura lieu le 18 novembre à Méteren.

chets, afin d'attirer un plus large public », rapporte Élisabeth Boulet, vice-présidente du Smictom et maire de Méteren.

D'autres communes, comme Fleurbaix et Merville s'étaient également proposées pour accueillir le salon. « Nous avons dû faire un choix, complète Philippe Brouteel, président du

Smictom. Et comme il y avait un cumul de salons ce jour-là à Fleurbaix, les services ont préféré garder la candidature pour une autre année. Quant à la commune de Merville, la salle des fêtes est déjà réservée pour un autre événement. » C'est donc la commune de Méteren qui a été retenue pour organiser le salon. ■ C.D.

Baisse du volume des déchets en Flandre : une menace financière ?

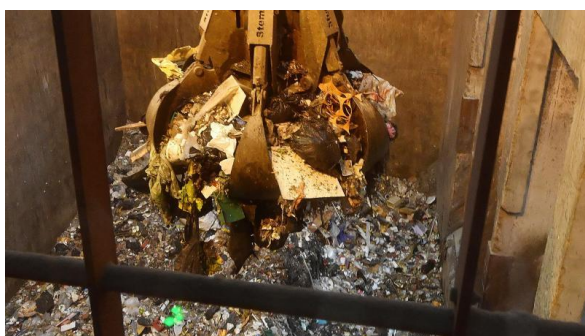
Par Geoffroy de Saint Gilles

Avec une baisse de 40 % du tonnage pour les ordures ménagères, certains élus craignent que la très grande discipline dont font part les Flamands ne vienne grever les finances de la communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI).



La baisse du volume des déchets est plus importante que prévu en CCFI. Publié: 19 Juillet 2023

Que se passera-t-il si les 42 000 foyers de Flandre intérieure se limitent aux 12 levées prévues dans la part fixe de [la redevance incitative](#) ? Comme l'a expliqué Elizabeth Boulet, vice-présidente en charge de cette véritable [révolution des poubelles en CCFI](#), [la part fixe que chaque famille doit obligatoirement payer](#) correspond à 75 % du [coût de la collecte et du traitement de déchets](#). Pour la CCFI, le budget total pour les poubelles s'élève à 13 millions d'euros par an, soit 9,7 millions pour le traitement (recyclage et incinération) et 3,2 millions pour [la collecte assurée par Eco.Déchets](#) depuis le printemps. Dans le cas où chaque foyer, établissements divers, entreprises, commerces ou communes respecteraient les 12 levées, il manquerait plus de 3 millions.



Si la CCFI envoie moins de déchets à l'incinérateur Flamoval, elle fera des économies. - VDNPQR

Cela n'inquiète pas Luc Everaere, conseiller délégué en charge de ce dossier en CCFI et maire de Rubrouck : « *Grâce à cette baisse des déchets, notre facture est moins élevée pour l'incinération et le nouveau système de collecte avec des camions qui roulent toute la journée*

est beaucoup plus économique. » De toute façon, la loi permet aux élus de piocher dans le budget général pour équilibrer le budget des poubelles pendant trois ans.

« Très vigilants »

Pour Didier Tiberghien, conseiller délégué au budget de la CCFI et vice-président aux finances au syndicat de déchets SMICTOM, « *il faut être très vigilants. Cette baisse m'interpelle car il y a des coûts fixes à la tonne. Mais l'hypothèse des 12 levées respectée par tous n'est pas possible car on voit notamment que les communes sortent leurs poubelles plus souvent. Je n'ai pas encore les chiffres, nous ne sommes que dans la première année.* »

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Autre point : le marché de collecte confié à Eco.Déchets est moins coûteux que du temps de Véolia, et pour cause : les bacs jaunes sont ramassés deux fois moins souvent, les jours de collecte des ordures ménagères ont diminué à Hazebrouck et Bailleul et il y a deux agents dans un camion-poubelle là où ils étaient trois avant. Seulement, l'économie espérée n'a pas été au rendez-vous : « *Comme l'enquête confiée à ESE a été très mal faite, il a fallu demander des ajustements à Eco.Déchets qui ont été facturés au SMICTOM* », explique Didier Tiberghien. La CCFI a lancé une procédure pour réclamer des pénalités à ESE. Elle est toujours en cours.

AOÛT

À Estaires, la déchetterie fermée du 21 au 23 août pour des travaux de mise en sécurité

En sursis depuis plusieurs années, la déchetterie d'Estaires va exceptionnellement fermer pour permettre le démontage définitif de sa plateforme devenue trop dangereuse.



À Estaires, la déchetterie va voir son quai vétuste et dangereux démonté la semaine prochaine, au profit de bennes au sol. PHOTO ARCHIVES Publié: 18 Août 2023

Fin juin, Philippe Broutele, président du SMICTOM des Flandres, l'avait annoncé : la plateforme de la déchetterie d'Estaires, [fragilisée par la corrosion](#) au point de ne plus accueillir qu'un véhicule à la fois, allait bientôt disparaître. Ce sera chose faite la semaine prochaine. L'équipement est le seul du périmètre du SMICTOM des Flandres à être encore doté d'un quai à structure métallique, qui a fait l'objet de plusieurs contrôles. En 2021, l'organisme Apave l'avait signalé [en mauvais état](#) et dangereux.

Le démantèlement sera effectué le mardi 22 août, obligeant à la fermeture exceptionnelle de la déchetterie du lundi 21 au mercredi 23 août inclus. Le SMICTOM invite les usagers à se reporter sur celles de Bailleul, Laventie et Merville (cette dernière n'acceptant pas le mobilier, les encombrants, le bois et les ferrailles).

Mêmes déchets à l'exception du bois et des ferrailles

La réouverture de la déchetterie estairoise est prévue le jeudi 24 août, avec des bennes positionnées au sol. À partir de cette date, il sera également interdit d'y rapporter bois et ferrailles, faute d'une installation adaptée à leur prise en charge. Une benne supplémentaire sera en revanche ajoutée pour récupérer les encombrants. Si le test de tri est concluant, elle sera pérennisée et étendue à la déchetterie de Merville.

Pour rappel, la ville d'Estaires a sollicité le préfet en avril afin de [reprendre la compétence déchetterie à la CCFL](#), cela pour pouvoir moderniser l'équipement, voire en construire un nouveau. Côté SMICTOM des Flandres, aucun projet de construction, faute de terrain proposé, n'est pour le moment programmé, à la différence des [nouvelles déchetteries prévues à Hazebrouck et Merville](#).

La déchetterie d'Estaires à nouveau ouverte mais avec les bennes au sol

Ce jeudi, la déchetterie d'Estaires a rouvert ses portes après deux jours de fermeture en début de semaine. Horaires, déchets, organisation, voici ce qu'il faut savoir.



Thomas Waegemacker, coordinateur technique des déchetteries du SMICTOM, sait qu'il faudra ajuster l'organisation dans les prochaines semaines. Publié: 24 Août 2023

Comme nous l'avons déjà indiqué, [la plateforme métallique était devenue trop dangereuse](#) au sein de [la déchetterie d'Estaires](#), gérée par le syndicat des déchets le SMICTOM des Flandres. [Fragilisée par la corrosion](#), elle ne pouvait accueillir qu'un véhicule à la fois. Depuis lundi, elle a été retirée et les véhicules doivent à présent s'engager sur les côtés puis prendre l'axe central pour se débarrasser de leurs déchets.



Contrairement à Merville, le tout-venant peut être jeté à Estaires pour l'instant.

« *Nous sommes en phase d'expérimentation*, explique Thomas Waegemacker, coordinateur technique des déchetteries du SMICTOM. *Nous avons voulu mettre une benne pour le tout-venant en sachant très bien qu'elle sera moins remplie que quand on peut jeter d'une plateforme.* » Les usagers ne sont pas autorisés à entrer dans les bennes et ils devront faire comme à Merville où, là aussi, les bennes sont à terre.

L'équipement reste ouvert les mêmes jours et mêmes horaires, on peut y amener du mobilier, des végétaux, cartons, gravats, verre, textile, produits dangereux et électriques, des pneus. En revanche, ne sont plus autorisés la ferraille et le bois. Il est possible de les mettre à Laventie et Bailleul, les deux déchetteries les plus proches.

Hazebrouck: 280 € d'amende à cause de son nom retrouvé dans une poubelle

Par Geoffroy de Saint Gilles

Comme son nom a été retrouvé dans un sac-poubelle non conforme, Malaurie a reçu 135 € d'amende puis 145 € pour le retrait des déchets et le nettoyage. La jeune femme conteste cette procédure étonnante sur le plan juridique.



Publié: 30 Août 2023

Une première contravention

La contravention de 135 € date du 13 juillet. Elle est adressée à Malaurie, 23 ans, qui loue une maison rue des Tisserands depuis décembre avec son compagnon Philippe. Son nom a été retrouvé dans « un dépôt d'ordures hors des emplacements autorisés », peut-on lire sur le procès-verbal. Le constat date du 27 juin par [un agent de surveillance de la voie publique](#) (ASVP) d'Hazebrouck. Pour la jeune femme, il s'agit d'une erreur : « *Quand je suis arrivée ici, je me suis renseignée sur les poubelles, je suis allée chercher [les bons sacs en CCFI](#) (communauté de communes de Flandre intérieure), j'ai lu tout le règlement de [la redevance incitative](#) et il serait complètement débile de mettre un autre sac avec en plus un courrier dedans.* » À noter que comme les camions poubelle ne peuvent passer dans sa rue, elle doit mettre ses sacs à l'intersection la plus proche, sur une zone délimitée : « *Je suis allé en mairie mais ils n'ont rien voulu savoir et je n'ai pas pu voir la photo.* »

Et encore 145 € à payer

Quelques jours plus tard, nouveau courrier, nouvelle amende : « *Il fallait payer 145 € au Trésor public pour le déplacement des agents de la ville et le nettoyage. Je suis retournée en mairie mais ils ont maintenu leur position. C'est inadmissible, ils soutirent de l'argent !* », s'insurge celle qui se dit favorable à la nouvelle redevance, qui va lui coûter 176 € par an : « *C'est très important pour l'environnement, je trie beaucoup, nous allons souvent à la déchetterie.* »

Ces 145 € correspondent à l'enlèvement de 10 sacs-poubelles alors que le nom de la mise en cause n'a été trouvé que dans une. Mais dans cette procédure, c'est loin d'être le plus étonnant.

Une décision municipale



En réunion de conseil municipal le 5 avril, les élus ont voté à l'unanimité [une hausse des coûts d'intervention](#) des agents lors [d'un dépôt sauvage](#) « dans le but de dissuader les contrevenants », commente la délibération. Cela relève du pouvoir de police du maire, qui fixe les tarifs. De même, les 135 € qui sanctionnent le dépôt sauvage viennent d'une décision municipale. Sauf que dans le cas de Malaurie, **ce n'est pas un dépôt sauvage mais l'utilisation d'un sac non conforme qui est reproché** : « *Pour nous, c'est la même chose* », explique Michel Duhoo, adjoint au maire en charge de la question.

Une procédure qui pose problème

La jeune femme a contesté la contravention de 135 € : « *Quand on a un courrier, jamais on ne le met dans la poubelle. Il est très possible qu'une lettre avec mon nom soit arrivée ailleurs. J'ai au moins cinq enveloppes avec des noms différents, que ce soient les anciens locataires ou les propriétaires...* » À la suite de cette contestation, **un officier du ministère public (OMP) va devoir trancher**. Il a un an pour le faire. Passé ce délai, Malaurie aura gain de cause. « *Il y a de fortes chances que l'OMP lui donne raison*, pointe le commandant Vienne, à la tête du commissariat d'Hazebrouck. *À deux reprises, le tribunal de Dunkerque a relaxé une personne accusée de dépôts sauvages car nous n'avions pas la preuve qu'elle avait elle-même déposé les sacs. Cela fonctionne si on a une vidéo.* » Alors, quid des 145 € si la contravention est annulée ? La ville n'a encore jamais eu le cas. Par ailleurs, il n'y a eu aucune discussion ni médiation de la ville avec Malaurie.

Comment procède le SMICTOM ?

Les ASVP d'Hazebrouck sont assermentés depuis [une formation financée par le syndicat intercommunal en charge des déchets en Flandre](#) (SMICTOM) qui a lui-même des agents en charge de punir les auteurs de dépôts sauvages ou ceux utilisant des sacs non conformes : « *Quand un nom est trouvé dans une poubelle, rapporte son président Philippe Brouteele, nous mettons en place une médiation. Si aucun accord n'est trouvé, une procédure est lancée auprès du procureur de Dunkerque.* » Et le syndicat a-t-il eu gain de cause devant un tribunal juste avec un nom trouvé dans un sac ? « *Je n'en ai pas le souvenir* », répond Philippe Brouteele.

SEPTEMBRE

Flandre : toutes les déchetteries du SMICTOM seront fermées mercredi

Pour assurer la formation de tous les agents du Syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères des Flandres (SMICTOM), les huit déchetteries du territoire seront fermées mercredi 13 septembre.



La déchetterie de Steenbecque, comme toutes les autres du SMICTOM, sera fermée mercredi.
Publié: 9 Septembre 2023

Les déchetteries d'[Hazebrouck](#), [Merville](#), Ebblinghem, Steenbecque, Bailleul, [Estaires](#), Laventie et Nieppe ne seront pas accessibles mercredi. Une décision prise par le SMICTOM des Flandres en raison d'une formation de l'ensemble des agents : « *Nous allons devoir faire des changements pour encore mieux trier*, explique Philippe Brouteele, le président. *Par exemple, le plâtre ne pourra plus être collecté de la même manière, il faudra aussi séparer l'électrique du thermique pour le matériel de jardin, changer également pour les jeux et loisirs.* »

Le syndicat a voulu que les agents entendent en même temps le même discours, d'où la fermeture de toutes les déchetteries : « *Ils vont devoir aider davantage les gens pour indiquer où mettre les déchets*, ajoute le président. *Certains confondent encore déchetterie et décharge en apportant n'importe quoi comme des cadavres d'animaux...* »

Le choix du mercredi vient de la réflexion suivante : la moitié des déchetteries sont fermées mardi et jeudi, il y a le lundi un gros afflux, le vendredi est la journée la plus fréquentée et le samedi permet à ceux qui travaillent la semaine de venir.



Dans les prochains mois, il y aura des changements au niveau du tri des déchets.

Flandre : dans un an, vous pourrez (ou pas) trier vos biodéchets dans le bac noir

Par Marie Lagedamon

Courant 2024, les habitants volontaires pourront séparer ce qu'on appelle les « biodéchets », les restes alimentaires biodégradables, de leurs ordures ménagères collectées dans le bac noir. Le SMICTOM des Flandres a précisé lundi, en comité syndical, les modalités envisagées.



Les biodéchets représentent 30% du contenu de notre poubelle. Plutôt que de les incinérer alors qu'ils sont biodégradables, ils peuvent être compostés pour de l'engrais ou produire du biogaz. PHOTO ARCHIVES - VDNPQR Publié: 28 Septembre 2023

Un changement imposé par la loi

Rassurons tout de suite, le changement ne sera pas de la même ampleur que [la mise en place de la « redevance incitative »](#). Il est imposé par la [loi anti-gaspillage pour une économie circulaire](#) (AGEC), loi qui veut lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire les volumes de poubelles d'ordures ménagères partant à l'incinération ou à l'enfouissement, néfastes pour l'environnement. À compter de janvier, les collectivités doivent proposer aux habitants une solution de tri à la source des biodéchets, ces déchets organiques qui se décomposent. Depuis plusieurs mois, le SMICTOM des Flandres (qui assure la gestion des déchets pour la CCFL et une partie de la CCFI*) planche donc sur ces solutions à apporter de manière prioritaire à tous ceux qui n'ont pas d'extérieur pour pratiquer le compostage.

Un principe de sac séparé

Pour des raisons pratiques et financières, [le scénario envisagé](#) n'est pas de distribuer un troisième bac mais bien de mettre à disposition (gratuitement donc) des sacs à fermeture hermétique. Ces sacs pour biodéchets rejoindront le bac d'ordures ménagères (bac noir). Pas d'impact à attendre sur votre nombre de levées, le volume de déchets restera le même, mais sera désormais séparé. L'adhésion à ce nouveau tri se fera sur volontariat. Si l'obligation s'impose aux collectivités de proposer des alternatives au compostage, les particuliers auront le choix d'être vertueux ou de tout mélanger dans leurs ordures ménagères.

En bout de chaîne, les bacs noirs collectés, qui sont envoyés à [l'incinérateur Flamoval](#), seront analysés. « *Il est prévu d'acheter un robot pour identifier et sortir les sacs de biodéchets dans les dépôts* », a indiqué Philippe Broutele, président du SMICTOM. Les déchets carnés

(restes de viande etc) pourront également intégrer le sac des biodéchets. Ces derniers, hygiénisés, pourront comme les autres, être valorisés dans des méthaniseurs.

Un calendrier courant 2024

Le démarrage de cette collecte séparée n'est pas prévu dès janvier. Le projet d'investissement du nouveau robot doit en effet être validé d'abord par les trois syndicats mixtes (SMICTOM des Flandres, SIROM et Lys Audomarois) qui adhèrent à la structure de gouvernance de l'incinérateur Flamoval. Ce dernier a brûlé l'an dernier 86 000 tonnes d'ordures ménagères (dont 28 000 tonnes relevant du SMICTOM, soit près de trois fois le poids de la Tour Eiffel). Si le SMICTOM des Flandres a choisi l'option des sacs séparatifs, les deux autres syndicats sont encore en réflexion, d'autant que [l'Audomarois va passer à la redevance incitative d'ici deux ans](#). Des initiatives en faveur du compostage ayant déjà été lancées sur notre territoire, la mise en place de l'obligation légale pourrait n'intervenir que courant 2024.

Flandre : succès des composteurs, les bokashis désormais acceptés en déchetteries

Bonne nouvelle pour ceux qui ne savaient pas où vider leur pré-composteur de cuisine, appelé aussi bokashi. Il est désormais possible de le faire en déchetterie.



Le bokashi est une solution de réduction du volume des biodéchets par un processus anaérobie. VDN Publié: 27 Septembre 2023

L'alternative à la collecte séparée des biodéchets en sacs, [c'est le compostage](#) qui permet de produire de l'engrais à partir de la décomposition des restes végétaux de repas. Depuis 2016, il est possible de se procurer un gros composteur (dont la contenance varie de 445 à 1 100 litres) auprès du SMICTOM des Flandres. [Et c'est un succès](#) avec 955 composteurs vendus l'an dernier, 469 l'ont été jusqu'alors pour 2023.

Pour ceux qui n'ont pas d'extérieur, existe aussi le « pré-composteur de cuisine » qu'on appelle de son nom japonais, « bokashi ». En 2022, 66 ont trouvé preneurs, 55 ont déjà été achetés cette année. Bonne nouvelle pour leurs utilisateurs qui n'avaient pas d'endroit pour les vider : leur contenu sera désormais accepté en déchetterie, à condition de le faire vérifier par l'agent. S'il respecte les préconisations (pas de déchets d'origine animale, viandes, poissons, laits, fromages), il pourra être recueilli dans les bennes à déchets verts valorisés par trois repreneurs sur le territoire : Recynov, Baudelet et Agriméthéa.

DÉCHETS

Les déchetteries accepteront de nouveaux déchets

FLANDRE Lors du dernier comité syndical du Smictom à Hazebrouck, une convention a été actée, permettant aux déchetteries de récupérer des nouveaux matériaux.



Les déchetteries du SMICTOM seront bientôt aptes à recevoir le plâtre, la laine de verre et de roche afin qu'ils soient revalorisés par des éco-organismes.

JULIE RINGOT

C'est un projet qui traîne depuis déjà deux ans. Lors du dernier conseil du Smictom des Flandres, Philippe Brouteele, le président, l'a annoncé : les déchetteries du Smictom accueilleront de nouveaux déchets actuellement pris en charge par les encombrants. Cela devrait se mettre en place début novembre 2023, « si tout se passe bien », précise Philippe Brouteele.

Notamment la laine de verre, de roche et le plâtre. Et surtout, ces matières seraient recyclées après avoir été déposées.

VALORISER PLUTÔT QU'ENFOUR

Cela se ferait grâce à des conventions avec des éco-organismes, aptes à revaloriser ces matières le plus souvent indésirables. « Ces matières ne sont pas forcément des bons isolants, personne n'en veut vraiment. Le but est de faire en sorte qu'elles soient revalorisées », explique Philippe Brouteele. Et d'ajouter : « Le plâtre n'est pas incinérable parce qu'il contient du chlore qui fait des dégâts dans les fours. »

Pour le moment, en Flandre, le plâtre, la laine de verre et de roche sont ramassés par les encom-

brants. « Pour le moment, les flux sont enfouis. On veut tendre vers une vraie valorisation. »

UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR ACCUEILLIR CES MATIÈRES

Qui dit plus de matières récupérées, dit plus de stockage au sein des déchetteries. Le Smictom en est conscient, une nouvelle organisation devra voir le jour. « Rien que pour le plâtre, il faudra peut-être deux bennes en plus. Une pour le plâtre propre, une pour celui qui est mélangé à d'autres produits. » Concernant la circulation au sein des déchetteries et la prise en charge par les agents du Smictom, des modifications pourraient également avoir lieu. Sur les huit déchetteries du territoire, stocker davantage ne devrait pas être un problème, comme à Ebblinghem ou à

Steenbecque. « On pourrait même faire une extension à Steenbecque. À Hazebrouck, la future déchetterie a été pensée avec ce nouveau projet en tête », évoque le président. Pour d'autres, ce sera plus compliqué : notamment à Laventie ou Nieppe. Le président du Smictom suppose une future spécialisation des déchetteries. « On a un territoire avec de nombreuses déchetteries, qui ne sont pas très éloignées les unes des autres. On peut penser à une spécialisation de chacune d'entre elles, explique-t-il. En termes de stockage, on ne pourra pas accueillir toutes les matières acceptées sur tous les sites. »

Philippe Brouteele rassure : « Les usagers seront tenus au courant et guidés pour comprendre au mieux la future organisation, qui n'est pas encore fixée. » ■

DES ÉCONOMIES GRÂCE À L'AMIANTE ET LE BOIS ?

Une autre matière indésirable a été au cœur des débats lors de la réunion : l'amiante. Actuellement, cette matière est récoltée à la déchetterie de Bailleul deux fois par mois. « C'est plein pot pour le SMICTOM explique le président. Avec le nouveau système, l'éco-organisme, soit Ecobat, pourrait payer pour récupérer l'amiante et procéder à l'enfouissement, l'amiante ne pouvant pas être valorisée. C'est un gros gain d'argent. » Pareil pour le bois de type B, issu de déconstructions. « Ça ne change rien pour les usagers, qui déposeront ces matières comme ils le font aujourd'hui. Mais ce sont des économies non-négligeables pour le SMICTOM. »

Poubelles en Flandre : les bonnes et mauvaises surprises lors du bilan du 1er semestre

Par Marie Lagedamon

Un peu plus de neuf mois après la mise en place de la redevance incitative, les élus de Flandre intérieure ont présenté le bilan du premier semestre. Les Flamands jouent bien le jeu, mais la promesse de pouvoir changer son bac ne sera pas tenue.



Les élus soulignent de nettes améliorations en matière de tournées des camions et de présentation des bacs. PHOTO ARCHIVES Publié: 5 Octobre 2023

Que ceux qui ont oublié de payer leur facture surveillent leur boîte aux lettres : l'avis de rappel va être envoyé dans les prochains jours. En juillet, quelque 42 664 foyers de Flandre intérieure ont officiellement basculé vers la « [redevance incitative](#) » qui remplace la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui apparaît sur la taxe foncière. Le principe est de faire payer à chaque foyer le coût de collecte et de traitement du volume de déchets qu'il jette.

Ce mercredi, Valentin Belleval, président de la communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI) et Élisabeth Boulet, vice-présidente en charge de la transition écologique, ont tiré un premier bilan. « *Le résultat est plus qu'encourageant, les comportements ont bougé, les Flamands se montrent vertueux.* » Rappelant le sens écologique autant que budgétaire de cette réforme : « *Moins de déchets, c'est moins d'incinération, plus de valorisation. C'est meilleur pour l'environnement.* »



Pour Valentin Belleval et Elizabeth Boulet, les principales inquiétudes liées à cette «révolution des poubelles» pour les habitants comme les élus s'avèrent aujourd'hui levées.

En termes de chiffres, [la baisse observée en début d'année se confirme](#) : le volume des ordures ménagères (bacs noirs) a diminué de 40 % sur le périmètre de collecte SMICTOM, – 49 % sur celui du SIROM (liée à l'extension des consignes de tri vers plus de recyclage). La baisse touche aussi le volume de recyclables (-12 % pour les communes relevant du SMICTOM). Une baisse observée sur le plan national et [aux explications multiples](#) : la redevance, la vente de composteurs, l'inflation etc.) Sur le semestre écoulé, le nombre moyen de levées, partie SMICTOM, est de 6,2 pour les bacs noirs et 5,6 pour les bacs jaunes.



D'après les deux élus, les bailleurs ont été largement sensibilisés à limiter l'accès à leurs bacs et à ne les sortir qu'au dernier moment si bien que les gros points noirs seraient résorbés.

Cette moyenne pourrait bien gripper l'équilibrage du budget poubelles à la fin de l'année. [La part fixe que chaque famille doit obligatoirement payer](#) ne correspond qu'à 75 % du [coût de la collecte et du traitement de déchets](#), les 25 % restants (soit autour de 3 millions d'euros) sont financés par la part variable. Si les Flamands continuent de se montrer aussi disciplinés, respectant les 12 levées comprises dans la part fixe, [le budget poubelles pourrait donc être bancal](#). Pendant trois ans, les élus peuvent toutefois puiser dans le budget principal de la CCFI pour « compenser ». L'analyse définitive, avec les tonnages en déchetterie, n'est attendue que début 2024. « *Nous n'avons pas l'intention d'annoncer aux habitants une augmentation du forfait de base alors qu'ils ont été vertueux, précise d'ores et déjà Valentin Belleval. Les ajustements porteront plutôt sur comment nous pouvons réduire les dépenses et optimiser encore le coût du service.* »

Pas de changement de bac en 2024

Première conséquence de ces perspectives financières : il ne sera pas possible de changer de taille de bac en 2024, contrairement à ce qui avait été annoncé. Les deux élus invoquent aussi le besoin d'une seconde année pour davantage de recul et [la mise en place du tri des biodéchets](#) dans le bac noir, mais non obligatoire pour les usagers. Le lancement de la mensualisation est maintenu, à condition d'y souscrire avant le 31 décembre. Elle s'appliquera pour le service 2024, une facture classique sera envoyée pour le second semestre 2023 courant janvier. Enfin, preuve que le système est désormais mieux compris, le nombre d'appels a lui aussi baissé, le service Déchets de la CCFI reçoit actuellement une soixantaine de questions chaque jour contre 200 en janvier

POUBELLES

Des sacs pour trier ses biodéchets dans le bac noir ?

FLANDRE Dans le cadre de la loi anti-gaspillage, des sacs hermétiques à placer dans les bacs noirs pourraient être mis à disposition courant 2024 afin de trier ses biodéchets.



Les sacs hermétiques pourront être placés dans le bac noir.

JULIE RINGOT

C'est un projet qui avait été évoqué il y a quelques mois : en Flandre, les biodéchets pourraient être triés au sein du bac noir. Cette mise en place répond à la loi anti-gaspillage, qui, en 2024, imposera aux collectivités de proposer une solution pour trier ses biodéchets. C'est ainsi qu'un système de sacs a été imaginé. Ces derniers pourraient être placés dans les bacs d'ordures ménagères (bacs noirs), après avoir été remplis de déchets compostables. Grâce à cette solution, même les personnes logeant dans des appartements, sans composteur partagé, pourraient trier leurs déchets organiques.

SUR LA BASE DU VOLONTARIAT

« C'est un dispositif qui sera mis en place sur la base du volontariat », précise Philippe Brouteele, le président du SMICTOM. De ce fait, celui qui sortira ses biodéchets le fera correctement, puisqu'il n'y aura rien à y gagner : il n'y aura aucune réduction de redevance. « Si l'on en croit le projet, ces sacs seraient mis à disposition gratuitement. Quant aux possibles appréhensions, notamment liées aux asticots, mouches ou aux odeurs, le président du SMICTOM rassure :

« la fermeture hermétique permet d'éviter ce type de situation. »

Ce projet, qui devrait voir le jour en 2024 – au plus tôt –, réjouit d'avance le président du SMICTOM. « Voilà ce que j'appelle un beau projet de territoire ! » Mais avant cela, le projet doit être accepté par le Syndicat mixte Flandre Morinie (SMFM), qui gère Flamoval et auquel appartient le SMICTOM, le SIROM et le Syndi-

cat Mixte Lys Audomarois. S'il est adopté, des robots devront également être fabriqués afin de sortir les sacs de la chaîne de tri, en amont de la fosse de dépôts, pour éviter l'incinération ou l'enfouissement des biodéchets.

Le SIROM et le Syndicat Lys-Audomarois doivent encore déterminer s'ils souhaitent aussi proposer ce type de tri. ■

Des nouvelles règles pour les dépôts de déchets verts en déchetteries

Une nouvelle règle concernant les dépôts des contenants des bokashi s'applique désormais au sein des déchetteries du SMICTOM. En effet, jusqu'ici, ces dépôts de matières biodégradables n'étaient pas régulés par le règlement des déchetteries. De nouveaux éléments ont de ce fait été interdits : les déchets putrescibles d'origine animale, type fumier. « Il n'est pas possible de déposer du fumier de cheval dans les déchetteries, comme ça a pu se faire », souffle Philippe Brouteele, le président du SMICTOM. Mais aussi les aliments tels que la viande, le poisson ou les œufs. Toujours concernant les déchets verts, mais cette fois par rapport aux usagers utilisant des sacs, un nouveau protocole a été défini : il faut désormais ouvrir les sacs et les vider devant un agent avant de les jeter. « Certaines personnes mettaient des déchets domestiques dans les sacs en dessous des déchets verts », regrette Philippe Brouteele.



De nouveaux déchets valorisés dans les déchetteries du SMICTOM des Flandres

Par M. L.

Une nouvelle filière de « recyclage » des produits et matériaux de construction du bâtiment vient de se mettre en place. Elle permettra, en plus des déchets type métaux et bois, de « valoriser » les plâtres, la laine de verre et la laine de roche, lesquels jusqu' alors étaient enfouis après avoir été collectés dans le cadre des encombrants.

Bennes supplémentaires

Le SMICTOM des Flandres a récemment signé une convention avec les quatre éco-organismes qui organisent cette filière. En conséquence, des bennes supplémentaires devraient être installées prochainement dans les déchetteries. Les usagers seront prévenus de la possibilité de ce tri supplémentaire là où les installations le permettront. Par ailleurs, l'amiante, qui était accepté à la déchetterie de Bailleul, sera également désormais récupéré et recyclé.

CONSOMMATION

Des futures mamans convaincues par les couches lavables

HAZEBROUCK Les couches lavables ne font pas rêver les futurs parents. Pas pratiques, pas ergonomiques, beaucoup de lavages, plus de fuites... les a priori sont nombreux. Les questions aussi. C'est pour cela que le Smictom des Flandres, le syndicat en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères, a mis en place des ateliers autour des couches lavables.

Par groupe de quatre, les futurs parents peuvent ainsi découvrir les produits, les tester sur une poupée et échanger avec Camille Dentener, ambassadrice de prévention et référente consommation éco-responsable au Smictom.



L'atelier couches lavables était organisé par le Smictom des Flandres.

UNE TONNE DE DÉCHETS PAR ENFANT
Déborah, habitante de Saint-Jans-Cappel et enceinte de son premier enfant, a participé à l'atelier organisé vendredi 20 octobre à Hazebrouck. « J'étais curieuse. On est dans une démarche de plus en plus écologique mais pour nous les couches lavables avaient un côté moche et démodé. L'atelier est tombé à pic. Sans ça, on n'aurait pas tenté les couches lavables », confie la future maman.

Même ressenti pour Cécile, Hazebrouckoise, qui a elle aussi participé à l'atelier. « Je suis déjà dans une démarche de réduction des déchets à la maison. C'était logique pour moi de me questionner sur les couches lavables. J'étais convaincue par le côté écologique mais pas par le côté pratique pour les parents et ergonomique pour l'enfant. J'étais venue chercher des in-

formations. L'atelier m'a convaincue. »

À l'échelle nationale, les couches jetables représentent une tonne de déchets par enfant, de la naissance à ses 2 ans et demi. Un volume de déchets considérable surtout à l'heure de la redevance incitative. ■ MARIE JOURDIN

Plus de renseignements sur les ateliers couches lavables organisés par le Smictom des Flandres : smictom@ville-hazebrouck.fr

À Hazebrouck, tritons et lézards retardent le projet de nouvelle déchetterie

Par Marie Lagedamon

Des études environnementales retardent le projet de nouvelle déchetterie à Hazebrouck, dont les travaux ne pourraient commencer que fin 2024.



La déchetterie d’Hazebrouck rue du Milieu restera en service plus longtemps que prévu, la nouvelle est espérée en 2025. PHOTO GOOGLE Publié: 10 Novembre 2023

Le calendrier de construction de la nouvelle déchetterie d’Hazebrouck a évolué. Les travaux devaient initialement commencer début d’année 2024 [pour une mise en service courant de l’été](#). Ce retard est dû aux études environnementales. « *Pour ne pas risquer de se voir retoquer la demande de permis de construire et être dans les clous, nous avons consulté la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)* », explique Philippe Brouteele, le Président du SMICTOM des Flandres.

Des tritons crêtés ont été localisés sur le site devant accueillir rue de Vieux-Berquin le projet de nouvelle déchetterie.



ENVIRONNEMENT

Le Salon du développement durable revient ce week-end

MÉTEREN Le Salon du développement durable aura lieu cette année ce samedi 18 novembre, de 9 h à 17 h, à la salle des fêtes. Cette 11^e édition prônera la thématique du tri.

ANTOINE JOURDET

Samedi 18 novembre, la salle des fêtes de Méteren va accueillir le 11^e Salon du développement durable. L'événement, gratuit, est organisé par le Smictom (syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) de la région des Flandres, le SIECF (syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre) et le SMLF (syndicat mixte Flandre et Lys). Et cette année, la thématique principale sera le tri : « *On souhaite faire une piqûre de rappel* », confie Élisabeth Boulet, vice-présidente de la CCFI en charge de l'aménagement durable du territoire, de la transition écologique et solidaire et maire de Méteren. Le président du SMICTOM, Philippe Brouteele, fait état notamment d'une quantité « *importante de déchets qui se retrouvent dans le bac noir qui doivent normalement être dans le jaune, avec pas mal de plastique, ou des films emballage* ». L'objectif de ce salon est de permettre de proposer une approche ludique sur des thématiques concrètes donc, autour du développement durable. Au-delà du thème phare du tri cette année, le salon axera aussi sa pédagogie sur l'habitat durable, les as-



Les organisateurs veulent proposer un salon ludique autour de la thématique du tri.

tucs sur les économies d'énergie, l'énergie renouvelable.

LE PROGRAMME COMPLET

Sur place, 16 stands animés seront présents : le sofa bleu (atelier de tapisserie), Zou & Lou, P'tite Laine Création - Créatrice Zero Dechet... mais aussi des ateliers de fabrication d'éponge tawashi, ou anti-gaspillage alimentaire. Le salon ouvrira ses portes au public dès 9 h (et ceux jusqu'à 17 h 30), l'inauguration

officielle aura lieu à 11 h. En début d'après-midi aura lieu la remise des prix des concours d'écoliers « Bouchons d'amour » et « Composteur du futur ». Dans la foulée, les prix du concours de création « Imaginons et inventons l'école de demain, pour un monde plus durable ! » seront remis. Le spectacle de magie aura lieu à 15 h et sera suivi d'un goûter. Enfin, à 16 h, tirage au sort de la tombola des enfants puis des adultes. ■

Salon du développement durable : composteur du futur et balade thermique au programme

Par M.L.

Le samedi 18 novembre à Méteren, le programme du Salon du développement durable mêlera découvertes, ateliers participatifs et jeux autour des déchets.



Les gestes de tri seront rappelés ou expliqués lors du salon. PHOTO ARCHIVES Publié: 16 Novembre 2023



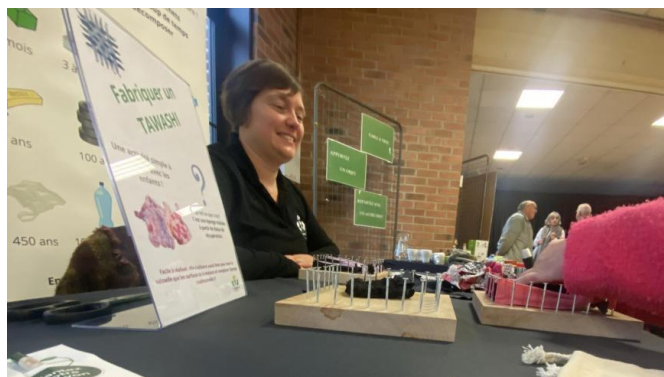
Le SMICTOM des Flandres, le SIECF et le syndicat mixte Flandre-Lys (guichet unique de l'habitat) s'associent pour ce grand salon sur le développement durable. L'an dernier, il avait attiré 600 visiteurs.

Lors de ce onzième salon, il sera possible de glaner plein d'astuces et de conseils sur comment mieux consommer, moins jeter, rénover sa maison. Organisé conjointement par le SMICTOM des Flandres, le syndicat mixte Flandre et Lys et le syndicat intercommunal d'énergies de Flandre (SIECF), un grand nombre d'interlocuteurs seront disponibles toute la journée à la salle des fêtes de Méteren. Il y aura des créateurs écoresponsables (Petite laine, Zou et Lou, les savons Liatana etc), le Sofa bleu (qui restaure des meubles), des artisans locaux (P'tit Fer sucré, Matières communes etc) et des représentants de plusieurs entreprises (éco.Déchets, GRDF, Enedis, EDF, SMICTOM etc), « pour montrer qu'il existe des solutions simples sur le territoire », précise Philippe Broutelee, le président du [SMICTOM des Flandres](#).

Méteren : des conseils pour consommer, dépenser et polluer moins

Par Marc Le Tellier

Le onzième salon du développement durable s'achève ce samedi à 17 heures. L'occasion de glaner gratuitement des conseils pratiques pour alléger la facture écologique mais pas seulement.



Parmi les ateliers proposés, les visiteurs pouvaient créer un tawashi, une éponge réutilisable. Publié: 18 Novembre 2023 à 15h19 Temps de lecture: 2 min

D'année en année, le [salon du développement durable](#) organisé par le Smictom des Flandres étend son champ d'action. L'une des nouveautés de cette édition, une balade thermique, a emmené quelques Méterenois dans les rues du village malgré la pluie, ce samedi matin. Une randonnée didactique sur la piste de maisons mal isolées.

L'émergence de nouvelles solutions

Outre le Smictom, Noréade, Enedis, Territoire d'énergie Flandre (feu le SIECF) ou GrdF tenaient des stands dans la salle des fêtes de Méteren, dont la maire, Elizabeth Boulet, est aussi vice-présidente du Smictom et de la CCFI au développement durable. Dans son discours inaugural, l'élue a salué l'extension de la thématique originelle du salon depuis sa création aux « économies d'eau, d'énergie » et l'émergence « de nouvelles solutions » proposées aux visiteurs.

« Je viens tous les ans chercher des idées »

Des parades parfois simples à mettre en œuvre, des petits gestes du quotidien. Après avoir fait l'acquisition d'un composteur l'an dernier, Brigitte, Hazebrouckoise, s'est attelée ce samedi à la réalisation d'un tawashi. Les mots posés sur le cadre, elle entrelace des lambeaux de tissu usagé qui formeront une éponge réutilisable à moindre coût : « *C'est un accessoire tout simple. On a toujours du vieux tissu. Je viens tous les ans chercher des idées.* »

Georgia Maes est également une habituée du rendez-vous. Avec son mari sculpteur, ils réalisent des œuvres uniquement composées de matériaux de récupération. Les coquetiers deviennent des robots métalliques, les ampoules grillées des personnages fantastiques. Des sculptures qui forment un tout poétique à partir de tout petits riens.

Décembre

Tri des biodéchets : ni collecte, ni sac, ni point d'apport volontaire en Flandre

Par Geoffroy De Saint Gilles

Le tri à la source des biodéchets s'impose à partir du 31 décembre. En Flandre, ça ne va pas changer grand-chose pour les habitants. On vous explique pourquoi.



Un exemple de bacs de compostage collectif à

Condé-sur-l'Escaut. PHOTO SAMI BELLOUMI LA VOIX DU NORD. - Sami Belloumi
Publié: 21 Décembre 2023

La collecte n'est pas obligatoire. Philippe Broutele, le président du syndicat de collecte et traitement des ordures ménagères de Flandre (SMICTOM) a martelé lundi soir en réunion de comité syndical : « [La collecte n'est pas obligatoire](#), il ne faut pas croire ceux qui disent l'inverse. Nous avons l'obligation de mettre à disposition des particuliers la possibilité de trier. » Pour les habitants qui dépendent du SIROM, du SMICTOM et de la collecte effectuée par la communauté de communes de Flandre-Lys, [il n'y aura donc pas de collecte en porte-à-porte](#), et donc pas un nouveau bac à partir du 1^{er} janvier.

Compostage individuel et collectif. Pour respecter la nouvelle réglementation, les syndicats en charge des déchets [proposent des composteurs](#) de 445 à 1100 litres allant de 31 à 40 euros, et des bokashis pour le compost en intérieur à 30 euros. En 2022, le SMICTOM a vendu 950 composteurs et cette année, il en a écoulé 537 et le SIROM plus de 300. Selon Hervé Saison, le président du SIROM, « *avoir un composteur dans son jardin doit être une évidence, ça fonctionne très bien.* ».



Le SMICTOM va accompagner les bailleurs et copropriétés qui veulent installer des composteurs. - Baziz Chibane

Pour ceux qui vivent en appartement, tout dépend du bon vouloir du bailleur ou de la copropriété mais les syndicats ne sont pas tenus d'installer des composteurs collectifs.

« Flandre Opale Habitat et Vilogia ont joué le jeu avec deux résidences à Hazebrouck, une à Merris et une à Bailleul », a relevé Philippe Brouteele, qui a évoqué les projets dans différentes communes.

Pas de robot à Flamoval

Le projet de tri abandonné. En septembre, les élus de Flandre intérieure et Flandre-Lys avaient évoqué le projet permettant aux habitants de [mettre leurs biodéchets dans un sac allant dans le bac noir](#). Ils devaient être triés à Flamoval, l'incinérateur installé à Arques qui traite les déchets de Flandre et de l'Audomarois. Deux raisons expliquent cet abandon : le coût de la pasteurisation et de l'hygiénisation des biodéchets et la réticence des élus de l'Audomarois. Les particuliers qui ne veulent pas d'un composteur individuel et qui n'ont pas d'équipement collectif n'ont d'autres solutions que jeter dans le bac noir.

Pas de collecte ni de point d'apport volontaire (PAV). Aucun des syndicats n'a voulu mettre en place une collecte à cause du coût du ramassage et de l'obligation de ramasser ces biodéchets toutes les semaines. Pour les points d'apport volontaire (PAV), Philippe Brouteele sourit presque du dispositif prévu par la réglementation : « Pour Hazebrouck, Nieppe et Bailleul, il aurait fallu un PAV tous les 300 mètres ! C'est totalement irréalisable. »

Biodéchets en Flandre-Lys : composteurs et bokashis, et rien d'autre

Par Marc Le Tellier

Mardi soir, les élus de la communauté de communes de Flandre-Lys (CCFL) devaient prendre une délibération sur la modification de la collecte des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier, qui permettrait [un tri des bio-déchets à la source](#). Ils ont tout bonnement voté... contre. La faute à l'impossible instauration d'un nouveau système envisagé depuis plusieurs mois par le SMICTOM des Flandres : [un tri optique des biodéchets](#) à leur arrivée à l'incinérateur Flamoval.

« Totalement contre-productif »

Les restes de table valorisables auraient été jetés dans des sacs spécifiques à mettre dans les bacs. Problème : au-delà d'une semaine dans un sac, les biodéchets sont de mauvaise qualité. Il conviendrait pour les valoriser au mieux d'organiser une collecte hebdomadaire « *totalement contre-productive dans un système de redevance incitative* », souligne Philippe Brouteele, élu gorguillon et président du [SMICTOM des Flandres](#).

« Au pire, on jette dans la poubelle noire »

Pour se conformer à cette obligation légale, la CCFL continuera à proposer à la vente des composteurs individuels et des bokashis pour les habitants ne disposant pas de jardin. « *Le contenu des bokashis peut être déposé à la déchetterie comme déchet vert* », a rappelé François-Xavier Hennéon, vice-président de la CCFL. « *Au pire du pire, on jettera les biodéchets dans la poubelle noire*, a tranché Jacques Hurlus. *Aujourd'hui, aucune collectivité n'est prête.* »

Bouteilles en plastique : le coup de gueule de Philippe Brouteele contre les grandes surfaces

Par Geoffroy De Saint Gilles

Philippe Brouteele, le président du syndicat qui gère la collecte et le traitement des déchets en Flandre, a vivement critiqué ces automates qui récupèrent les bouteilles contre un bon d'achat.



La machine du Leclerc Hazebrouck détient le record national. Publié: 23 Décembre 2023

Le président du [SMICTOM](#) (Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) des Flandres est totalement opposé à [ces nouvelles machines installées par certaines grandes surfaces](#) pour récupérer les bouteilles en plastique. Philippe Brouteele a abordé le sujet lundi soir en comité syndical alors qu'il parlait de [l'association Les Bouchons d'amour de Vieux-Berquin](#) qui récolte des bouchons pour venir en aide aux personnes handicapées : « *Là, je n'ai rien à redire, c'est pour la bonne cause alors que ces automates font un bon d'achat d'un centime par bouteille qui sera revendue cinq à six centimes. Il faut que ça se sache. Les supermarchés se font vraiment de l'argent en profitant de l'instauration de [la redevance incitative](#) !* »

Réduire les déchets

L'homme sait de quoi il parle puisque le SMICTOM, à travers la collecte des bacs jaunes de déchets recyclables, touche aussi de l'argent sur la vente des bouteilles. Pour l'instant, il est trop tôt pour dire si le gisement collecté par le syndicat a subi une baisse à cause de ces machines, ce qui pourrait entraîner une baisse des recettes. Mais ce n'est pas ça qui énerve le président : « *Moi je me bats pour qu'on réduise les déchets et là, ça envoie le signal qu'on peut continuer à acheter des bouteilles sans problème.* » Et l'élu soulève un paradoxe : « *Alors qu'il y a une collecte en porte-à-porte, les gens doivent venir jusqu'à ces machines pour quelques centimes.* »

« Les gens tombent dans le piège »

Et pour continuer dans les contradictions, ces automates bénéficient d'aides de Citeo, cet organisme privé qui apporte un soutien financier au SMICTOM pour la gestion des déchets mais qui est financé par les plus gros producteurs d'emballage comme Danone ou Nestlé qui possèdent de nombreuses eaux minérales. « *Ces machines concurrencent le service public de collecte des déchets et les gens tombent dans le piège* », conclut avec amertume Philippe Brouteele. La machine installée à Leclerc d'Hazebrouck détient [le record en France du nombre de bouteilles](#), comme l'expliquait le supermarché : « *Selon les estimations, on devait remplir un big bag (grand contenant souple) par semaine. On en remplit un par jour...* »

Un nouveau dispositif veut inciter davantage de foyers à utiliser des couches lavables



Pour l'instant, et malgré l'instauration de la redevance incitative, les couches lavables n'ont pas de succès. PHOTO ILLUSTRATION

FLANDRE. Avec seulement 19 kits de couches lavables distribués en 2023 par le SMICTOM des Flandres, les élus ont décidé de passer à la vitesse supérieure en changeant le dispositif. Si une réflexion est en cours au SMICTOM pour proposer des couches lavables pour personnes âgées, on parle bien ici de celles pour bébés.

PARTICIPATION DE 75 €

Afin de tenter de convaincre le plus grand monde de les adopter, le syndicat en charge de la collecte et du traitement des déchets en Flandre aligne les chiffres : « Une famille utilisant régulièrement les couches lavables fait l'économie de 6 500 couches jetables de la naissance à la propreté de l'enfant, ce qui représente environ 1 tonne de déchets », a détaillé Philippe Brouteele, pré-

sident du SMICTOM. Une aubaine pour sortir moins son bac noir et payer moins cher la redevance incitative.

“ Une famille utilisant les couches lavables fait l'économie de 6 500 couches jetables de la naissance à la propreté de l'enfant. ”

Autre estimation : le coût des couches lavables est compris entre 400 à 900 €, alors que celui des jetables est d'environ 1 500€. Mais cela ne porte pas de fruits puisque cette année, seulement 19 kits ont été distribués à des familles dont le syndicat n'a pas toujours le retour.

Lundi soir en conseil syndical, les élus ont voté pour un nouveau système. D'abord, les familles devront verser une participation de 75 € afin d'avoir un vrai engagement, la future maman doit avoir atteint le troisième trimestre de grossesse ou l'enfant doit être âgé de moins de 12 mois.

La famille a le choix entre deux kits, selon l'âge de l'enfant, en taille S ou M composé de 6 couches, 6 boîtes d'absorbants et une boîte de voiles jetables, dans la taille choisie, couvrant la totalité des besoins au quotidien. Enfin, les futurs utilisateurs doivent forcément avoir participé à l'atelier informatif organisé par le SMICTOM des Flandres. ■

GEOFFROY DE SAINT GILLES

Renseignements : 03 59 68 40 06. Ou par mail à l'adresse : smictom@ville-hazebrouck.fr

En Flandre, quelles sont les solutions pour trier les biodéchets?

Par Jean-Baptiste Ployart

Depuis le 1er janvier 2024, une loi oblige les collectivités territoriales à trier les biodéchets en dehors des ordures ménagères (bac noir). Entre bac à compost, bokashi ou encore composteurs collectifs, retrouvez toutes les solutions pour savoir comment vous débarrassez de vos déchets alimentaires.



Jean-Jacques Leduc habite à deux minutes du composteur situé dans le parc du château de l'Orme, rue d'Aire, à Hazebrouck. Il s'y rend régulièrement pour vider ses biodéchets. Publié: 30 Décembre 2023

Un an après l'instauration de la redevance incitative pour tous les habitants de la communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI), les règles changent ! Enfin presque. Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé. Autrement dit, tous les Français sont invités à ne plus jeter dans la poubelle noire leurs biodéchets, ou « déchets fermentescibles », (restes de repas, épluchures de légumes, coquilles d'œuf, produits périmés non consommés, etc.)

Si une telle transition revêt un enjeu important pour l'intercommunalité, elle suscite surtout de nombreuses interrogations chez les habitants ? Comment trier ? Où mettre ses déchets fermentescibles ? C'est aux collectivités locales qu'il faut poser la question. Car ce sont elles qui ont désormais l'obligation de proposer aux habitants des solutions de tri.

Pas d'obligation

« Dans le cadre de la redevance incitative lancée officiellement en 2023, la CCFI, en lien avec le SMICTOM des Flandres, a anticipé le sujet sur le tri des biodéchets, explique Elizabeth Boulet, vice-présidente de la communauté de communes en charge de l'aménagement durable du territoire, de la transition écologique et solidaire, de l'environnement et du plan climat. Plusieurs solutions ont été étudiées, mais il n'y a aucune obligation de tri à la source pour les habitants. »

Parmi les mesures mises en place, le SMICTOM des Flandres propose plusieurs solutions. Pour les habitants dotés d'un jardin, le compost est l'alternative plébiscitée. Plusieurs tailles

de bac à compost existent : de 445 litres à 1100 litres, pour des prix naviguant entre 31 à 40 euros. Le principe du compost est de rassembler déchets alimentaires et déchets verts de jardin. Au-delà des solutions, le SMICTOM des Flandres a également renforcé ses effectifs avec le recrutement d'une maître-composteuse, une personne chargée de faire la promotion de cette pratique, en 2022. Depuis, la petite graine du compost a germé dans l'esprit du public. 900 composteurs ont été achetés en 2022 contre 240 en 2021... et 40 en 2016.

Comment composter en appartement ?

Par ailleurs, pour les habitants vivant en appartement ou disposant d'un jardin inférieur à 200 m², le SMICTOM des Flandres propose des bokashis, ou composteur de cuisine. D'une capacité de 20 litres, le bokashi est équipé d'un robinet, d'un filtre, d'un compresseur, d'une coupelle et d'un sac d'activateur, qui facilite la décomposition des déchets. Il est vendu au prix de 30 euros. La troisième solution est le bio-seau. Vendu au prix de 10 euros et d'une capacité de 5 litres, il permet de stocker les biodéchets quelques jours, avant de les vider dans un composteur.

Pour les habitants qui ne souhaitent pas déboursier d'argent, le SMICTOM va déployer une politique expérimentale, progressive et volontaire du compostage partagé en pied d'immeuble, de quartier et dans les établissements scolaires ou cantines municipales. Avec quels délais ? La réponse est encore floue. *« Le SMICTOM a lancé des discussions avec les bailleurs pour implanter des composts collectifs dans les immeubles, explique l'élue. Mais il y aura forcément des disparités sur le territoire : tous nos bailleurs ont été sollicités, mais tous n'ont pas donné suite. »*

La piste des sacs à biodéchets abandonnée

D'autres initiatives locales ont déjà vu le jour pour installer des composteurs. À Hazebrouck, un composteur collectif est installé dans le parc du château de l'Orme, rue d'Aire. A Flêtre, le maire Philippe Masquelier travaille sur la création d'un bac à compost collectif à destination de ses habitants. Des solutions provisoires, avant l'apparition de nouvelles règles de tri ? *« La piste des sacs à biodéchets à mettre dans la poubelle noire a été abandonnée pour des raisons financières, techniques, et politique, explique l'élue. Pour les habitants dotés d'un jardin, les solutions existent. Pour les autres, les discussions se poursuivent. »* Ainsi, l'application de la loi ne va pas révolutionner le quotidien des habitants.



SMICTOM des Flandres

Centre d'Affaires l'Atrium 3.0

41 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59190 HAZEBROUCK

Tél : 03-59-68-40-06

Email : smictom@ville-hazebrouck.fr

Site internet : www.smictomdesflandres.fr